

Conseil de parents
Séance du 19 mars 2019 – Mairie du 13^e
Compte-rendu

Prévention / Santé / Hygiène et propreté

- **Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les professionnels : quelles actions sont menées ?**

La DFPE est sensibilisée depuis plusieurs années à ces troubles musculo-squelettiques (TMS) et plusieurs actions sont menées en lien avec le bureau de prévention des risques professionnels :

- Recrutement d'un référent en santé sécurité au travail
- Création de postes d'auxiliaires référentes en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques, et de référentes agents techniques. Objectif : favoriser les bonnes pratiques, les gestuelles adaptées et l'organisation ergonomique du travail.
- Utilisation d'un mobilier adapté : assises dos agile, chariots de linge, râteliers raclettes ou pinces, auxquels s'ajoutent les fauteuils relaxants à titre expérimental.
- Réunion avec des responsables d'établissements pour déterminer les postures et les gestes
- Gymnastique douce proposée dans de nombreux établissements
- Formation sur la prévention des TMS assurée par le bureau de prévention des risques professionnels : journée renouvelée tous les 3 à 4 ans dans chaque établissement.

- **Homéopathie : des réflexions sur la possibilité de l'utiliser au sein des EAPE ?**

Il existe un protocole en cas de fièvre établi par le médecin cheffe de la Ville. Du paracétamol est administré (doliprane) ; les parents signent une autorisation d'administration à l'admission.

Les traitements homéopathiques nécessitent des prises fréquentes, ce qui est difficilement compatible avec la vie en collectivité. Les parents souhaitent une réflexion sur le recours à l'homéopathie en cas de douleurs dentaires et d'hématomes, ainsi que sur l'arnica.

Tout traitement nécessite la fourniture d'une ordonnance récente et nominative.

- **Rhume : comment faire en sorte que les enfants soient moins enrhumés dans les crèches ?**

(cf. Comptes rendus de précédents conseils de parents)

- Aération : les établissements sont aérés plusieurs fois par jour (notamment le matin avant l'arrivée des enfants).
- Mouchage de nez : pratiqué régulièrement
- Lavage des mains pour les enfants et l'équipe avant et après le repas, utilisation de gel hydroalcoolique par les professionnels, ...

Toutes les précautions sont prises. À noter que les enfants passent par un stade oral, période où ils sucent, mordent et mettent à la bouche les objets qui se trouvent à leur portée et qu'ils partagent avec d'autres enfants. Cela contribue à développer leurs anticorps.

- **Sur-chaussures : est-il possible de réintroduire leur usage dans les crèches ?**

La décision de retirer les sur-chaussures fait suite à l'étude de 2014 et une nouvelle étude menée pour l'année 2017/2018 sera prochainement publiée. Les résultats des analyses ont été demandés à la DFPE et seront transmis aux parents élus.

Aucune communication sur la stricte suppression des sur-chaussures n'a été publiée. Cette décision incombe à la direction de chaque établissement. De même, l'usage des chaussons chez les moyens et

grands n'est pas commun à toutes les structures. La dimension symbolique de cette demande est à considérer ; la crèche est en effet un lieu sacralisé par les parents.

- **Couches bio : est-il possible d'envisager l'utilisation de couches bio dans les crèches ?**

Les couches Pampers que l'on trouve en grande surface ne sont pas les mêmes que celles utilisées au sein des EAPE. En effet, le cahier des charges des couches utilisées en établissements d'accueil de la petite enfance prévoit :

- Absence d'OGM
- Absence de pesticide
- Absence de phtalate
- Absence de métaux lourds.

Le laboratoire de la DASES a établi un test de contrôle sur les couches utilisées au sein des EAPE. La DFPE a effectué la demande de la suppression de l'encre, de qualité biodégradable. À noter également la réflexion des alchimistes dans le cadre de la stratégie de déchets recyclés : en effet, 7 millions de changes sont jetés tous les ans.

À travers le cahier des charges, la Ville de Paris maîtrise la composition des couches et ce, durant toute la durée du marché. Les couches « bio » que l'on trouve dans le commerce ont fait l'objet de plusieurs études par les associations de consommateurs et ont reçu de bons comme de mauvais classements en fonction des années.

Par ailleurs, concernant le bio, le lait est désormais 100% bio dans les crèches municipales parisiennes.

- **Antenne 3G/4G : quelle prise en compte des risques pour les antennes situées à proximité des crèches ?**

En application du principe de précaution, la Ville a signé avec les grands opérateurs une charte de modération. La Ville maintient sa volonté de contenir l'exposition aux fréquences à un niveau aussi bas que possible et veille à ce que des campagnes de mesures régulières soient réalisées.

Les portables ne sont pas utilisés à l'intérieur des crèches par les auxiliaires et il est demandé aux parents d'en faire de même.

La CASPE se renseigne quant à la 5G qui n'est pas déployée à ce jour.

- **Nettoyage/ désinfection : quelle composition des produits utilisés ? Quels règlements en vigueur ?**

Les produits contenant des éthers de glycol, des dérivés de benzène sont proscrits. Les détergents multi-usages doivent être conformes à une norme environnementale (dont les derniers décrets datent de 1987) : écolabel européen, norme NF environnement ... Les titulaires des marchés de produits d'entretien ont l'obligation de fournir des produits porteurs d'écolabels (sacs poubelle, détergents, lessives, etc.).

Il existe une formation spécifique des agents techniques relative aux produits utilisés, aux bonnes pratiques, ... La référente agents techniques accompagne les professionnels dans les dosages, dilutions et conditions de stockage.

Il y a une recherche de produits bio par la Ville de Paris et les sociétés de ménages.

- **Propreté des abords des crèches : comment l'améliorer ?**

L'application sur smartphone « Dans Ma Rue » fonctionne bien pour les services propreté de la Ville puisque chaque signalement s'inscrit directement dans la liste des interventions des équipes.

Des panneaux mobiles de la ville de Paris rappelant les bonnes pratiques sur la voie publique et le montant des amendes en cas d'incivilités peuvent aussi être installés aux abords des crèches. Les parents peuvent transmettre à la Mairie les noms des structures concernées.

Si toutefois des incivilités demeurent constatées aux abords d'une structure en particulier, la Mairie peut faire intervenir la DPSP pour des verbalisations, l'idéal étant de cibler des heures.

Sécurité

- **Sécurité aux abords des crèches : quelles mesures peuvent-être mises en place pour les sécuriser davantage (notamment par rapport aux scooters) ?**

Les situations sont très différentes selon les structures et doivent donc être étudiées au cas par cas. Concernant les crèches Javelot, une réunion sur site va être organisée en présence de la DPSP, des parents élus et des directrices afin de cibler les besoins et d'y répondre au mieux avec les moyens dont dispose la Ville.

- **Plan Vigipirate : quelles sont les consignes appliquées au sein des crèches collectives et pour les assistantes maternelles des crèches familiales ?**

Des travaux de renforcement et de sécurisation des équipements ont été engagés, avec notamment l'installation de boutons moletés sur les portes et la multiplication des visiophones. Des consignes internes de vigilance sont régulièrement vérifiées et rappelées aux équipes :

- Le contrôle des accès, y compris des prestataires, et le contrôle des entrants
- Le changement des codes dès un incident, et tous les 6 mois
- L'affichage de consignes de sureté : *« pour la sécurité de vos enfants, veillez à fermer la porte derrière vous – Signalez au responsable toute personne inconnue ou toute situation inhabituelle »*

Concernant les assistantes maternelles des crèches familiales, les consignes portent sur les sorties à l'extérieur :

- Éviter les attroupements pendant les sorties
- Ne pas aller dans un lieu public inconnu : une autorisation de sortie est nécessaire
- Éviter les grands magasins et marchés.

Les sorties à la bibliothèque nécessitent la signature d'une convention et l'élaboration d'un projet pédagogique.

- **Vols : quelles actions sont mises en place pour éviter les vols, notamment de poussettes ?**

Il est important que vous soyez vigilants et veillez à :

- Fermer l'accès derrière vous et ne pas tenir la porte aux personnes que vous ne connaissez pas
- Ne pas communiquer le code d'accès à la crèche à vos enfants
- Utiliser des cadenas et les barres antivol pour attacher vos poussettes.

Ces informations sont affichées sur la porte des locaux à poussettes. La responsabilité de la Ville n'est pas engagée en cas de vol ou détérioration des poussettes et effets personnels entreposés dans ces locaux.

- **Sécurité incendie : comment se déroulent les exercices ?**

Deux exercices annuels sont réalisés dont un premier lors du 4^e trimestre, après la rentrée quand tous les nouveaux enfants et professionnelles sont arrivés, et un second dans l'année. Ils peuvent avoir lieu à des moments différents de la journée et les équipes ne sont pas informées en amont. Ces exercices sont consignés dans le registre de sécurité et donnent lieu à une évaluation écrite. La feuille d'évaluation est demandée lors de la commission de sécurité. En ce qui concerne le confinement, un protocole existe avec un lieu non connu des parents.

Autres questions liées au fonctionnement des EAPE

- **Dématérialisation des factures en 2020 et approvisionnement en pain frais** : les parents craignent que la dématérialisation demande un travail supplémentaire aux artisans boulangers locaux, qu'elle engendre des délais supplémentaires dans les paiements et donc que les artisans boulangers cessent d'approvisionner les crèches en pain frais.

La dématérialisation des factures est une obligation légale pour 2020 pour tout commerçant. La question ci-dessus se pose avec l'ensemble des fournisseurs de proximité. Le service des finances de la Mairie du 13^e a préparé un document d'explication et rencontre les fournisseurs (boulangers, kiosquiers..) pour leur faire une démonstration du logiciel afin qu'ils puissent continuer à fournir les établissements. La procédure est légère et accélère le paiement.

- **Livres offerts aux enfants pour les fêtes de fin d'année : pourquoi ce n'est plus le cas ?**

Chaque établissement bénéficie d'un budget « Fêtes et événements » pouvant être utilisé pour financer, au choix : des dépenses alimentaires (buffets, galettes, etc.), un spectacle, le passage d'une ferme pédagogique ou encore l'achat de livres individuels.

- **Matériaux/développement durable : y-a-t-il une réflexion au sujet de l'utilisation du plastique au sein des EAPE et de son remplacement au profit d'autres matières ?**

Une réflexion est en effet en cours à la Ville de Paris sur le remplacement du plastique présent au sein des EAPE au profit de matériaux comme le verre, le verre trempé, l'inox ... et d'alternatives comme les jouets en bois ou le tissu bio. D'où la modification progressive des marchés.

Depuis des années, il existe des marchés particuliers pour les jeux en bois, qui viennent s'ajouter aux jouets existants (et non en remplacement).

Concernant les biberons, ils ont été remplacés en 2010 par des biberons en verre ou en plastique sans bisphénol A. Les articles de vaisselle sont proposés sans bisphénol. Mais la contrepartie est que ces matériaux sont plus difficiles à manipuler car plus lourds.

Dans la continuité de ce qui est fait, les nouveaux marchés alimentaires limitent très strictement l'emploi du bisphénol A dans les contenants alimentaires et prévoient leur suppression à terme.

Regroupement

- **Questionnaires sur le mode de regroupement appliqué depuis l'été 2018 : quels résultats ?**

➤ *Fréquentation des structures de regroupement en décembre / janvier*

Sur la période relais du 24 au 28 décembre, 14 établissements étaient ouverts à Paris et ont accueilli en moyenne 214 enfants par jour. Sur le 13^e, 11 à 18 enfants ont été accueillis par jour avec un taux

de désistement de 26%. Le lundi 31 décembre, 513 enfants ont été accueillis à Paris, dont 34 dans le 13^e, avec un taux de désistement de 41%.

Sur la période de regroupement proprement dite, du 2 au 4 janvier : à Paris, 2722 enfants ont été accueillis, dont 193 à 232 (selon les jours) dans le 13^e, avec un taux de désistement de 19%.

➤ *Principales conclusions du questionnaire*

Un questionnaire a été consulté par 3617 familles et a obtenu un taux de réponse de 20%.

Les points positifs :

- Un dispositif apprécié et utile (pour 86% des répondants)
- Une information suffisante sur les dates du regroupement et les démarches (pour 82% des répondants)

Les points à améliorer :

- 57% des parents considèrent que leur enfant s'est senti rassuré dès le début du séjour, 31% qu'il a manifesté des difficultés d'adaptation au début du séjour
- L'identification de la structure de regroupement retenue (seuls 56% jugent avoir eu suffisamment d'informations sur l'établissement d'accueil et seuls 46% considèrent avoir eu connaissance du nom et de l'adresse de l'établissement au bon moment)
- La communication des informations relatives à la facturation en période de réservation
- Les délais pour réserver ou se rétracter

Ont également été identifiés comme pertinents :

- la visite préalable de la crèche relais pour les parents qui le souhaitent
- les badges qui indiquent le nom des professionnels que l'on ne connaît pas
- la signalétique qui permet de se repérer dans la crèche
- les activités proposées aux enfants.

→ Le bilan de l'expérimentation étant globalement positif, il est décidé de le pérenniser.

Organisation des Rendez-vous de la Petite Enfance

Le thème proposé « comment accompagner son enfant pour faire face à ses peurs » a été retenu par la Mairie du 13^e.

Les prochains Rendez-vous de Petite Enfance auront le samedi 13 avril à 10 h sur le thème des conflits au sein de la fratrie » et le samedi 15 juin à 10 h sur la prévention des accidents domestiques. À noter que l'après-midi des tout-petits aura lieu samedi 11 mai, de 14h30 à 17h30.

Communication liée au conseil de parents

Il a été proposé aux parents de renseigner et de signer un document autorisant la transmission de leurs adresses mail en copie cachée aux présidents. Les responsables ont réceptionné peu de réponses positives. Ce document pourrait être inclus dans le kit remis aux nouveaux parents à la rentrée au moment de la constitution du dossier administratif.
